



Montréal, le 27 septembre 2005

Commission sur le projet  
d'Amélioration des infrastructures  
de transport terrestre près de l'Aéroport  
Montréal-Trudeau  
BAPE  
575 rue Saint-Amable,  
Bureau 2,10, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : **Amélioration des infrastructures de transport terrestre près de  
l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal**  
N/Réf. : 6.02.01  
Développement et entretien du réseau cyclable

---

En réponse à la demande de la commission, voici quelques précisions concernant le développement et l'entretien des pistes cyclables dans la zone du futur échangeur Dorval et en dehors des limites du projet.

La voie cyclable à construire entre l'aérogare et le chemin du Bord-du-Lac se divise en trois tronçons qui peuvent être réalisés simultanément ou en phases successives. Tout autre raccordement de cette voie cyclable au réseau cyclable local demeure entièrement sous la responsabilité de la Ville de Montréal et de l'arrondissement Dorval-L'Île-Dorval pour la construction et l'entretien. Le projet de réaménagement de l'échangeur Dorval ne touche qu'à l'un des trois tronçons.

### **La voie cyclable entre l'aérogare et le chemin Bord-du-Lac**

1. Le tronçon visé par le projet de réaménagement de l'échangeur Dorval se situe entre l'intersection du boulevard Dorval (existant) et du chemin Herron, et la limite de la propriété d'Aéroports de Montréal (ADM). Cette voie cyclable sera financée par tous les partenaires selon la règle de partage établie pour l'ensemble du projet. Une fois le projet complété, cette voie cyclable se retrouvera sur le nouveau boulevard Dorval, une artère municipale qui prolonge le boulevard Dorval existant. En conséquence, c'est l'arrondissement Dorval-L'Île-Dorval qui aura la responsabilité d'entretenir ce tronçon de voie cyclable<sup>1</sup>.

...2

---

<sup>1</sup> Selon la charte de l'actuelle Ville de Montréal, la ville centrale a la responsabilité de développer le réseau cyclable sur son territoire (planification et financement) tandis que les arrondissements sont responsables d'entretenir les voies cyclables existantes sur leur territoire.

2. Un deuxième tronçon de la voie cyclable visée doit être construit au nord de l'échangeur entre la limite sud de la propriété de ADM et l'aérogare. ADM aura la responsabilité de mettre en place ce tronçon et de l'entretenir.
3. Un troisième tronçon prolongera la voie cyclable du nouveau boulevard Dorval vers le sud sur une voie de circulation municipale qui reste à identifier de manière définitive. Ce tronçon sera construit par la Ville de Montréal et entretenu par l'arrondissement Dorval-L'Île-Dorval<sup>2</sup>.

### **Création d'un nouveau tronçon de la Route verte**

Des discussions sont en cours actuellement entre l'arrondissement Dorval-L'Île-Dorval et le maître d'œuvre de la Route verte, Vélo Québec, afin que la voie cyclable à construire entre l'aérogare et le chemin du Bord-du-Lac soit intégrée à l'itinéraire de la Route verte qui passe sur le chemin du Bord-du-Lac. Si Vélo Québec acceptait l'idée et que cette décision était avalisée par le comité interministériel sur la Route verte<sup>3</sup>, la Ville de Montréal serait admissible à une subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement de la Route verte* pour réaliser le troisième tronçon au sud de l'échangeur. Le programme prévoit un taux de subvention de 25 % de la somme des dépenses admissibles. De plus, l'arrondissement pourrait demander à tous les ans au MTQ une subvention pour l'entretien de la voie cyclable identifiée<sup>4</sup>. Cette subvention couvre 50 % des dépenses admissibles pour les coûts d'entretien jusqu'à concurrence de 1000 \$ par kilomètre pour une piste cyclable en site propre. Cette subvention est offerte par le ministère des Transports dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte*.

Le Directeur,

Henri Gilbert

---

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'arrondissement retrouvera son statut de municipalité et pourrait alors récupérer la responsabilité de construire ce segment de voie cyclable menant au chemin du Bord-du-Lac. Le partage des responsabilités *post défusion* n'est pas encore arrêté définitivement.

<sup>3</sup> Ce comité présidé par le MTQ rassemble le ministère des Affaires municipales et des Régions, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que d'autres ministères qui s'intéressent à la Route verte.

<sup>4</sup> Le Programme ne s'adresse pas à des partenaires privés tel que ADM. Cependant, il prévoit qu'une entité comme ADM peut confier par entente l'entretien de la Route verte située sur sa propriété à la municipalité sur le territoire de laquelle elle est établie. Dans ce cas, la municipalité en question peut demander une subvention pour entretenir le tronçon situé sur la propriété du partenaire privé. Dans le cas qui nous concerne, l'arrondissement Dorval-L'Île-Dorval pourrait entretenir l'ensemble de la voie cyclable entre l'aérogare et le chemin du Bord-du-Lac et obtenir une subvention du MTQ pour le faire.